

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Ordures ménagères : Ntoum doit aussi assumer ses responsabilités



Photo : GILLES Bastien MANGOUMBA

Le ministre d'État Lambert Noël Matha ici à la mairie du 1er arrondissement de la commune de Ntoum.

Gilles Bastien MANGOUMBA  
Ntoum/Gabon

**C**LÔTURANT sa tournée inter-mairies du Grand Libreville par la commune de Ntoum, le mercredi 3 juin dernier, le

ministre d'État à l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a réitéré le message délivré quelques jours plus tôt à Libreville, Owendo et Akanda. "Il s'agit pour nous ici de garantir à la population des conditions optimales de vie face à la menace que constituent les ordures ménagères. C'est vous qui devez réglementer cette matière par des arrêtés ou des circulaires qui déterminent les


horaires de sortie des ordures ménagères", avait-il déclaré. Pour le membre du gouvernement, chaque mairie d'arrondissement doit désormais fonctionner en toute autonomie sur les questions d'insalubrité et développer ses propres stratégies de gestion. Ntoum a déjà l'avantage d'une longueur d'avance en ayant pris un arrêté visant à confier la gestion des ordures à ses trois

mairies d'arrondissement. Lambert-Noël Matha a donc exprimé son désir de voir les autres arrondissements du Grand Libreville suivre cet exemple. Chacun est donc appelé à prendre la responsabilité qui lui incombe dans cette lutte permanente contre l'insalubrité. Les gouverneurs de l'arrière-pays sont appelés à relayer ce message.

### Le clin d'œil de

*lybek*



 CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**COMMUNIQUE**

**(Portant paiement par ordre alphabétique des pensions d'octobre et du 4<sup>ème</sup> Trimestre 2021 sur toute l'étendue du territoire national)**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe ses assurés (et ayants droit) **qu'elle procédera au paiement par ordre alphabétique des pensions du 4<sup>ème</sup> trimestre et du mois d'octobre 2021, du 05 au 12 novembre.**

Les paiements par chèques se feront uniquement au Siège. Tandis que les paiements espèces seront effectués dans les différents centres de paiements habituels, selon le calendrier ci-après :

Dates de paiement	Répartition des assurés selon l'ordre alphabétique
Vendredi 05 novembre 2021	De A à D
Lundi 08 novembre 2021	De E à L
Mardi 09 novembre 2021	M
Mercredi 10 novembre 2021	De N à O
Jeudi 11 novembre 2021	De P à Z


Par ailleurs, la CNSS précise que les bénéficiaires des prestations dont les montants sont inférieurs à huit cent mille (800 000) Francs CFA, et habituellement payés par chèques au Siège, **percevront exceptionnellement leurs prestations par espèces dans les différentes agences proches de leurs domiciles.**

Les virements bancaires, quant à eux, se feront aux dates habituelles.

Enfin, la CNSS tient à rappeler que des consignes strictes seront imposées afin que le paiement se déroule dans le respect des mesures barrières liées à la lutte contre la COVID-19. Elle en appelle donc au sens aigu de discipline et de responsabilité de chacun pour l'intérêt de tous.

**Notre ambition: mieux vous servir**

Fait à Libreville, le 02 novembre 2021

  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Patrick OSSI OKORI

2070, Avenue Georges Damas Akaka, Botovo • B.P. : 54 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25 • Centre d'appels : 103  
Cellule plaintes clients : 101 • www.cnss.gn • facebook : cassinoniondesecuritesocialegabon-officiel